

1

Suppression du compte après 1 an sans activité

La suppression du compte après 1 an d'inactivité concerne toutes les MSS (Medimail, Lifen, Mailiz etc.)

Conformément aux recommandations de la CNIL, toute boîte aux lettres sera définitivement supprimée après 1 an d'inactivité.

L'utilisateur.ice sera informé.e de cette suppression 2 mois avant, c'est-à-dire 10 mois après la dernière activité.

Pour empêcher la suppression de son compte, l'utilisateur peut effectuer une action : se connecter à medimail ou envoyer un message.

2

Dépublication du compte dans l'annuaire MSSanté après 60 jours sans activité

Les boîtes présentes sur Medimail ne sont pas dépubliées pour inactivité.



La dépublication du compte dans l'annuaire MSSanté après 60 jours d'inactivité concernent toutes les MSS sauf Medimail.

Toute boîte aux lettres individuelle ou organisationnelle qui n'a pas fait l'objet d'une activité par un.e utilisateur.ice depuis plus de 60 jours consécutifs ne sera plus visible sur [l'annuaire MSSanté](#) (l'adresse MSS sera mise sur liste rouge de l'annuaire MSSanté).

Une nouvelle activité sur la boîte aux lettres entraînera son retrait de cette liste rouge.